



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	6	3

**OBJET : 05-7 - BUDGET PRIMITIF 2013
- VILLE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3370/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **27/12/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **27 DEC. 2012**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 20 décembre 2012

Le jeudi 20 décembre 2012 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du
13/12/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES
FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis
PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI,
M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme
Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-
Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette
MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M.
Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, Mme Marina
LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT,
Mme Khéra BADAOUÏ, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL,
M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme
Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André PADOVANI à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Edwige
VERCNOCKE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Pour rappel, un débat a eu lieu en Conseil Municipal du 7 décembre 2012 sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Compte tenu des dispositions réglementaires, et après avoir :

- arrêté la liste des dépenses auxquelles il doit être pourvu avant toute autre,
- n'avoir conservé des dépenses facultatives que celles qui présentent un intérêt général ou communal
- évalué les recettes d'après les baux, titres, contrats et derniers rôles encaissés, en tenant compte des modifications des tarifs ainsi que de la législation applicable en la matière.

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de Budget Primitif de la Ville dressé pour l'Exercice 2012, dans le respect de l'Article 8 de la Loi du 2 Mars 1982 relative aux règles de l'équilibre budgétaire, qu'il est proposé de voter chapitre par chapitre, suivant l'annexe jointe à la présente, établie conformément à l'instruction codificatrice n° 96-078 - M14 - du 1^{er} Août 1996 révisée.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL

APRES AVOIR EXAMINE chapitre par chapitre, ce document budgétaire,

- **PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2013, par chapitre, suivant le détail annexé ;

ET

A la majorité par 39 voix POUR sur 47 (7 CONTRE : M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 1 ABSTENTION : Mme VERCNOCKE),

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale du budget :

RECETTES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	50 432 000	43 932 000	6 500 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 110 000	139 960 000	150 000
TOTAL	190 542 000	183 892 000	6 650 000

Commission(s) :

DEPENSES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	50 432 000	48 282 000	2 150 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 110 000	135 610 000	4 500 000
TOTAL	190 542 000	183 892 000	6 650 000

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** DCM N.05-7 - BUDGET PRIMITIF 2013 - VILLE -**Date de transmission de** 27/12/2012**l'acte :****Date de réception de** 27/12/2012**l'accusé de réception :****Numéro de l'acte :** DCM3370-12 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121220-DCM3370-12-DE**Date de décision :** 20/12/2012**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires